

Première publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:*
Melarte SA, Monthey
2. *Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:*
CHF 1'200'000
3. *Nouvelle valeur nominale du capital-actions:*
CHF 120'000
4. *Décision de réduction par:* l'assemblée générale des actionnaires
5. *Date de la décision:* 21.02.2003
6. *Echéance de préavis des créances:* **05.05.2003**
7. *Adresse pour la déclaration des créances:* Me André-François Derivaz, notaire, avenue du Crochetan 2, CP 1406, 1870 Monthey
8. *Indication:* Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9. *Remarques:* La réduction passe par la diminution de la valeur nominale de 1'200 actions nominatives de CHF 1'000 à CHF 100 chacune. En vertu du rapport de révision spécial conformément à l'article 732 al. 2 CO, il a été constaté que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-actions. Les créances déterminables en vertu de la comptabilité sont prises en considération sans annonce particulière.

André-François Derivaz; Avocat au Barreau du Valais et Notaire
1870 Monthey 2

(00882986)